



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune

Projet de « *Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage Bafing-Falémé–
GIRN-PBF* »

PIMS: 5677-Project ID: 00107545- Award: 00107166

TERMES DE REFERENCE

RESTAURATION DE 1350 HA DE FORETS DEGRADEES

I. Information sur la mission

Service attendu : Restauration de 1 350 ha de forêts dégradées.

Zone d'intervention : Labé et les zones d'intervention du projet.

Date limite de dépôt des offres : 15 juin 2022

Date estimative de démarrage de la mission : juin 2022

Durée de la mission : Six (5) mois

Voir de tableau de répartition des superficies par lot en annexe

II. Contexte et Objectif

La République de Guinée abrite la source de quatre principaux fleuves d'Afrique de l'Ouest dont le Bafing (fleuve Sénégal) et la Falémé, sur lesquels sont prévus la réalisation de deux barrages hydro-électriques : Koukoutamba (Tougué), Bouréya (Dinguiraye) avec l'OMVS et le lac du barrage de Sambagallo avec l'OMVG. Les bassins versants du Bafing, de la Falémé et de la Gambie hébergent la plus grande population de chimpanzés en Afrique occidentale avec un sous-sol très riche en ressources minières (or, bauxite, calcaire, ...). Ces bassins possèdent également des atouts considérables pour le secteur du tourisme comme la culture, l'art, le paysage, la flore et la faune sauvages. Le développement d'un tourisme durable transfrontalier pourrait offrir une opportunité de contribuer à la mutation vers une économie verte et de tirer des bénéfices socio-économiques des avantages de la biodiversité.

Malgré toutes ces potentialités, la plupart des communautés de ces bassins restent pauvres et luttent pour sortir du cycle de la pauvreté, freiner l'émigration des jeunes en quête d'une vie meilleure et se soustraire d'une utilisation non durable des ressources naturelles et énergétiques. Pour y parvenir et assurer l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), les communautés villageoises ont besoin de solutions qui leur permettent de développer et d'investir dans de nouvelles formes durables d'accès à l'énergie,

d'améliorer leurs moyens de subsistance et de mener des activités génératrices de revenus basées sur la gestion intégrée et durable des terres et des ressources naturelles dont elles disposent.

Pour réduire ces menaces sur les ressources naturelles, la Guinée a bénéficié d'un financement du FEM à travers le fond STAR (Système Transparent d'Allocation des Ressources), pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage du Bafing-Falémé. L'objectif de ce projet est de promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles en introduisant une approche paysagère, en créant et opérationnalisant une grappe d'aires protégées (Parc National de Moyen-Bafing, Réserve faunique et Forêts Communautaires) dans le Paysage Bafing-Falémé, et en mettant en place un concept d'écovillages autour des aires protégées. Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre quatre composantes : (i) la gestion intégrée du paysage du Bafing-Falémé, (ii) l'opérationnalisation de la gestion des aires protégées et des zones tampons du Bafing-Falémé, (iii) la mise en place du modèle d'écovillage dans le paysage du Bafing-Falémé, (iv) l'intégration de la dimension du genre et de la gestion des connaissances.

Dans le cadre du résultat 3, le projet se concentrera sur des solutions du changement climatique fondées sur la nature, par le biais de boisements communautaires afin d'accroître les « puits de carbone » de chaque écovillage.

Ainsi, le projet aidera les communautés à restaurer les forêts dégradées dans les villages à travers la mise en défens, la régénération naturelle assistées, la mise en défens et des plantations complémentaires.

Pour atteindre ce objectif, le projet a planifié dans le PTA 2022, la restauration de 1 350 ha de forêts dégradées dans les éco-villages à travers la régénération naturelles assistée et la plantation complémentaire des espèces à usages multiples.

C'est dans ce cadre que le projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage du Bafing-Falémé lance un appel d'offre pour recruter des ONG locales disposant des compétences avérées en matière de régénération naturelle assistée et le reboisement. Elles auront pour rôles, la formation, la sensibilisation et l'appui des communautés à la mise en défens, la régénération assistée, l'installation des dispositifs anti-érosifs et des reboisements complémentaires de forêts dégradées. Les activités de terrains seront effectuées par HIMO (Haute Intensité de Mains d'œuvres) à travers les communautés bénéficiaires.

III. Résultats attendus

Dans le cadre de ce mandat, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Une note méthodologique indiquant clairement la démarche méthodologique de mise en œuvre, les ressources humaines et matérielles intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités est élaboré et validé par l'unité de gestion du projet ;
- Les personnes ressources sont formés sur les techniques de reboisement, de régénération naturelle assistée et l'agroforesterie et le processus de constitution des mises en défens ;
- Les communautés bénéficiaires sont mobilisées et participent activement aux travaux à travers l'approche HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) ;

- Les forêts dégradées identifiées sont protégées et restaurées à travers la Mise en défens, la régénération assistée, le semis direct et plantation complémentaires.

IV. Fonctions/responsabilités/Tâches

Sous la supervision de l'Unité de Gestion du projet et en étroite collaboration avec les Responsables de Zones et les services techniques ; les prestataires assureront plus spécifiquement les tâches ci-après :

- Elaborer et faire valider par l'Unité de Gestion du projet, une note indiquant clairement la démarche méthodologique de mise en œuvre, les ressources humaines et matérielles intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités ;
- Organiser des sessions de sensibilisation sur les causes, conséquences de la dégradation des forêts, les méthodes/techniques de restauration des la dégradation des forêts et les techniques de restauration comme le reboisement, l'agroforesterie et la régénération naturelle assistée en indiquant les avantages et inconvénient de chacune des techniques ;
- Identifier les forêts dégradées à restaurer en synergie avec les agents des services techniques (Eaux et Forêts et OGPRF);
- Assurer lrestauration de 45% des sites mise en défens à travers :
 - Le reboisement des zones dégradées sur environ 30% de la superficie totale mise en défens avec des des zones dégradées dont 20% d'essences forestières et 10% de plantation avec des fruitiers (citrus sp greffés, Mangiers greffés, Goyavier greffés, Avocatiers,...) ;
 - Le semis direct de 5% de la superficie mise en défens avec essences forestières locales ;
 - La régénération naturelle assistée des espèces de valeurs sur 10% de la mise en défens ;
- Assurer le suivi et l'entretien des sites par des actions de lutte contre les feux de brousse à travers l'ouverture des bandes pare-feux, les ronds manuels autour des plants à travers des actions HIMO ;
- Elaborer un PV de réception provisoire/définitive de chaque site restauré, dûment signé par le Président/Chef de District/Secteur, le Chef Cantonnement forestier, le Conseiller Agricole, le représentant des jeunes, la représentante des femmes, le Responsable de zone et validé par le Maire de la Commune Rurale ;
- Appuyer les commnautés bénéficiaires à mettre en défens les zones à protéger en suivant le modèle technique Mise en défens du Programme Bassins Versants ;
- Conforter les limites de la mise en defens avec des espèces exotiques à croissance rapide (Gmelina arborea, Anacardium occidentale,), écartement de 10m sur la ligne et 5m entre lignes ;
- Elaborer et faire valider par l'Unité de Gestion du projet, un rapport provisoire intégrant l'ensemble des livrables accompagné de photos numériques sur la réalisation des activités ;

- Elaborer et faire valider un rapport d'étape validé par l'Unité de gestion du projet intégrant des photos numériques montrant l'état du site avant, pendant et après la réalisation des activités;
- Elaborer un rapport final intégrant l'ensemble des livrables accompagné de photos numériques sur la réalisation des activités du projet ;

NB : Tous les rapports d'activités seront présentés en deux (2) copies (Word et électronique).

V. Spécification des besoins

Les spécifications des plants sont les suivantes :

- Les plants forestiers doivent être bien lignifiés et avoir une hauteur minimale de 0,5 m, l'écartement est de 3 m x 3 m.
- Les plants fruitiers doivent avoir une hauteur minimale au-dessus du collet de 80 cm et 50 cm pour les anacardiés. L'écartement à respecter sur les lignes (2 lignes) de pare-feux verts est de 5 m et en quinconce. Les plants doivent être livrés dans des sachets ;
- La bande de pare feu nu, doit avoir une largeur variant entre 5m à 15m selon la hauteur des combustibles existants.
- Les bornes doivent avoir une hauteur de 0,80 m au-dessus du sol et le béton armé à 350 Kg/m³. Elles doivent être colorées en blanc en haut et rouge en bas et porteront le N° affecté à ce point lors du géo référencement ;
- L'élaboration du dossier de mise en défens doit être faite dans le respect strict du Modèle technique Bassins versants qui comprend la sensibilisation à l'élaboration de la demande manuscrite adressé à la Section des Eaux et Forêts, la procédure administrative, les études socioéconomiques, les études techniques, l'émergence d'un Comité de gestion, l'élaboration d'un plan de gestion et la charte locale de gestion.

VI. Livrables

Groupe 1 :

- Note méthodologique validé indiquant clairement la démarche méthodologique de mise en œuvre, les ressources humaines et matérielles intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités.

Groupe 2 :

- Fiches synoptiques des forêts dégradées incluant les informations relatives aux caractéristiques de la zone : nom local, coordonnées géographiques, statut foncier, type d'écosystème, relief, limites, activités anthropiques, niveau de dégradation, ressources en eau ;
- Document administratifs (la lettre manuscrite de demande d'appui, l'attestation de cession des terres dûment signé par les propriétaires, PV de constitution du comité de gestion, les clauses de convention) et les cartes de situation de la zone à mise en défens, la carte de délimitation et de végétation ;
- Rapport d'étape intégrant la liste des bénéficiaires formés en techniques de reboisement, de régénération naturelle assistée et l'agroforesterie ;

Groupe 3

- Dossier complet de Mise en défens des forêts dégradées, intégrant tous les documents administratifs (lettre manuscrite de demande d'appui, l'attestation de cession des terres dûment signé par les propriétaires, PV de constitution du comité de gestion, les clauses de convention), techniques (cartes de situation, de délimitation, de végétation);
- Attestation de reconnaissance des mises en défens signé par Mr le préfet, Président de la commission préfectorale de classement des forêts ;
- Rapport final d'exécution des activités intégrant l'ensemble des observations de l'Unité de gestion du projet en deux (2) exemplaires et une version électronique.

VII. Durée de la mission

La durée de la mission est de **six (6) mois** à compter de la date de réception de l'ordre de démarrer.

VIII. Compétences fonctionnelles

L'ONG doit avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans en matière de d'appui à la constitution et gestion des forêts communautaires, le reboisement, régénération naturelle assistée. Le prestataire doit avoir mené au moins deux (2) missions similaires en République de Guinée, particulièrement dans les Régions de la Moyenne et Haute Guinée.

La réalisation des tâches ci-dessus, implique la mobilisation par l'ONG d'une équipe composée de :

- Un Ingénieur des Eaux et Forêts (Bac+4), chef d'équipe spécialiste de Gestion des ressources naturelles, Environnement, Agriculture ou tout domaine similaire disposant d'une expérience d'au moins trois (5) ans dans les domaines de la création et gestion des forêts communautaire la restauration des écosystèmes, l'agroforesterie, régénération assistée.
- Un Ingénieur/Agent Technique des Eaux et Forêts, Assistant disposant des compétences solides en reboisement, régénération naturelle assistée, conduite des jeunes avec des expériences solides en agroforesterie et levés des ponts GPS ;
- Deux (2) animateurs disposant de plus de deux (2) ans d'expérience en animation et mobilisation communautaire.

IX. Qualifications requises de l'équipe de l'ONG

Les principales aptitudes, compétences exigées se résument comme suit :

- Capacité avérée en analyse et en rédaction de rapports ;
- Expérience avérée en matière de régénération naturelle assistée, agroforesterie et reboisement ;
- Expérience avérée en matière de reboisement, d'agroforesterie, de mise en défens, de régénération assistée ;
- Compétences en leadership avancée, de négociation et de communication ;
- Sensibles aux aspects liés au genre ;
- Capacité à travailler au sein d'équipes multidisciplinaires ;
- Capacité avérée à planifier, organiser et mettre en œuvre efficacement des activités ;
- Capable d'effectuer des déplacements dans des zones à accès difficile.

X. Modalités de paiement

Tranches	Délai	%
<p>1^{ère} Tranche : Apres signature du contrat et validation de</p> <ul style="list-style-type: none"> • Note méthodologique validé indiquant clairement la démarche méthodologique de mise en œuvre, les ressources humaines et matérielles intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités. 	juin 2022	40
<p>2^{ème} Tranche : Après le dépôt des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiches synoptiques des forêts dégradées incluant les informations relatives aux caractéristiques de la zone : nom local, coordonnées géographiques, statut foncier, type d'écosystème, relief, limites, activités anthropiques, niveau de dégradation, ressources en eau ; • Document administratifs (la lettre manuscrite de demande d'appui, l'attestation de cession des terres dûment signé par les propriétaires, PV de constitution du comité de gestion, les clauses de convention) et les cartes de situation de la zone à mise en défens, la carte de délimitation et de végétation ; • Rapport d'étape intégrant la liste des bénéficiaires formés en techniques de reboisement, de régénération naturelle assistée et l'agroforesterie, 	Septembre 2022	40
<p>3^{ème} Tranche : Après le dépôt des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un dossier de Mise en défens des forêts dégradées, intégrant tous les documents administratifs (lettre manuscrite de demande d'appui, l'attestation de 	Decembre 2020	20

cession des terres dûment signé par les propriétaires, PV de constitution du comité de gestion, les clauses de convention), techniques (cartes de situation, de délimitation, de végétation) ; <ul style="list-style-type: none"> • Attestation de reconnaissance des mises en défens signé par Monsieur le Préfet, Président de la commission Préfectorale de classement des forêts ; • Un rapport final d'exécution des activités intégrant l'ensemble des observations de l'Unité de Gestion du projet en deux (2) exemplaires et une version électronique. 		
TOTAL	Cinq (5) mois	100 %

XI. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation	Points
1. Documents administratifs (agrément)	10
1.1 Aspect administratif (acte de reconnaissance, existence d'un compte bancaire)	10
2. Cohérence de la méthodologie et du plan de travail proposés avec les Termes de référence (TDR)	30
2.1 Approche technique et méthodologie	15
2.2 Chronogramme de mise en œuvre des activités	15
3. Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission	60
3.1 Ingénieur des Eaux et Forêts, Chef d'équipe	25
3.1.1. Qualification académique	10
3.1.2. Expérience dans le domaine	15
3.2. Animateur technique Eaux et forêts, agriculture , Assistant	20
3.2.1. Qualification académique	5
3.2.2. Expérience dans le domaine	15
3.2 un cartographe	15

3.2.1. Qualification académique	05
3.2.2. Expérience dans le domaine	10
Total des points évaluation technique	100

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées.

Le contrat sera attribué au consultant ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%).

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante : Note financière A = [(Offre financière la moins disante)/Offre financière de A] x 30

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante :

$$\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la moins disant}) / \text{Offre financière de A}] \times 30.$$

XII. Moyens de fonctionnement

Le prestataire devra remplir son cahier de charges avec ses propres équipements, matériels, personnel et structures. Les offres technique et financière devront tenir compte de cette obligation, et le projet supportera les coûts directement liés aux activités à mettre en œuvre.

XIII. Présentation des offres

13.1. L'offre technique :

L'offre technique doit fournir les informations suivantes :

- Une lettre de couverture, sur papier entête de l'ONG, transmettant l'offre et par laquelle elle s'engage à exécuter les prestations conformément aux présents termes de référence de cet appel à proposition ;
- Une brève présentation du soumissionnaire, en mettant en évidence son expérience dans le domaine de la restauration des forêts dégradées, la régénération naturelle assistée, l'agroforesterie et le reboisement et ses capacités opérationnelles (moyens logistiques et humains) ;
- Les documents juridiques du soumissionnaire : Arrêté/Attestation de reconnaissance et de confirmation authentiques en cours de validité, l'évidence de l'existence de siège, le n° de compte bancaire ;
- L'approche technique détaillant la méthodologie que le soumissionnaire se propose de suivre pour atteindre les résultats recherchés, assortie des remarques et suggestions de toute nature qu'il jugerait opportun de faire. Toute proposition d'aménagement des termes de référence visant à améliorer l'exécution du programme devra être dûment argumentée ;

- Moyens de transport disponibles, délai de livraison bord champ proposé ;
- Un chronogramme détaillé des travaux qui tient compte du déroulement des activités en lien avec l'approche méthodologique ;
- La liste, les CV et attestations du personnel technique que le soumissionnaire se propose d'affecter à la réalisation de la prestation. Le soumissionnaire s'engagera, en cas d'obtention du contrat, à mettre effectivement sur le terrain le même personnel pour la mise en œuvre des activités.

13.2. L'offre financière :

- L'offre financière, en **Francs Guinéens (GNF)**, couvrira tous les coûts directement liés à la formation, la sensibilisation, la mise en défens et l'appui à apporter aux activités de protection des forêts dégradées mises en défens. La main d'œuvre local des communautés est à budgetiser mais gérée par les Responsables de Zone.

Les offres technique et financière seront obligatoirement présentées sous plis séparés portant respectivement les mentions « **Offre technique pour la mise en défens et la protection de la couverture végétale de xxxx ha de forêts dégradées dans le secteur /village xxxx ; District xxxx Commune Rurale de xxxx, Préfecture de xxxx, Lot xxxx** » et « **Offre financière pour la mise en défens et la protection de la couverture végétale de xxxx ha de berges et /ou de têtes de sources dans le secteur /village xxxx ; District xxxx Commune Rurale de xxxx, Préfecture de xxxx, Lot xxxx** ». Ces deux plis seront eux-mêmes glissés dans une grande enveloppe soigneusement fermée, non identifiable, adressée à « Monsieur le Directeur National du Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage du Bafing-Falémé, Quartier Djolou, Commune Urbaine de Labé » et portant la mention :

**« SOUMISSION A L'APPEL A PROPOSITION POUR LA RESTAURATION DE xxxx HA DES FORETS DEGRADEES, COMMUNES RURALES (CR) DE xxxx, PREFECTURE DE xxxx, LOT xxxx »
A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT.**

NB : Une ONG peut postuler pour plus d'un Lot mais ne peut être adjudicateur que d'un seul Lot.

Les dépôts peuvent se faire au siège du Projet à Labé, Commune Urbaine de Labé, Tel: 622 32 69 89.

Au programme Environnement et Gestion Durable du capital naturel, en face de l'ENAM Coléah, Tel : 622 13 55 33

Les plis peuvent aussi être déposés au niveau des Directions Préfectorales de l'Environnement, Eaux et Forêts de :

Mali, Tel : 620 679 695/ 622 19 01 41, Koubia : 628 11 59 74 / 622 19 01 41 Tougué ; Tel 628 16 33 95/ 628 69 38 67, Mamou : Tel : 629 19 45 72, Dinguiraye, Tel : 622 15 00 50, Siguiri : Tel : 622 21 12 53 / 622 64 24 47

La date limite de dépôt des offres est fixée au 15 juin 2022 à 12 heures.

Labé, le 18 mai 2022

Le Directeur National



Adjudant-Chef Aboubacar SAMOURA

Localisation des sites identifiés par Préfecture et par Commune Rural

ZONE	PREFECTURE	CR	District/ Village (km)	Distance District-CR (km)	Distance CR Préfecture (km)	Mise en défens et protection des berges/têtes de cours d'eau	LOT	
ZNE	Siguiri	Franwalia	Koudédi	35	45	130	Lot 1	
		Siguirini	Kakama	60	125	135	Lot 2	
		Niagassola	Niagassola Centre	0	155	135	Lot 3	
		Naboum	Dibia	0	160	150	Lot 4	
<i>Sous-total</i>						550		
ZNO	Mali	Balaki	Fodéa	8	234	125	Lot 5	
	Koubia	Gadhawoundou	Niara	40	65	125	Lot 6	
<i>Sous-total</i>						48	0	250
ZC	Tougué	Kouratongo	Koulifakara	23,4	45	125	Lot 7	
			Lafaboubè	55	93	150	Lot 8	
		Fellokoundouwa	Doukita	45	105	125	Lot 9	
		Kollet	Balabori	47	55	150	Lot 10	
<i>Sous-total</i>						550		
TOTAL						1350		

